



PROGRAMME DE FORMATION

TITRE *Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, attestation de compétence et autorisation d'intervention à proximité des réseaux.*

FORMATEUR : Gianni, CARRE, qualité chef d'entreprise

Compétences : Formation de formateur, formateur CACES et CACES R490, R489, R486, R485, R482M certifié CARSAT, AIPR certifiée ADEEM, certification INRS.

PUBLIC :

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 pour de la formation en direct.

Inconnu pour de la formation en sous-traitance.

INTITULÉ :

Formation à la conduite en sécurité d'engins de chantiers selon la recommandation CACES® R482 de la CNAM (appelé « engin » ci-dessous)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES:

À l'issue de la formation, les participants seront capables:

- D'identifier les différents types d'engins et leurs caractéristiques
- D'identifier les principaux risques, interdictions et règles d'exploitation liés à l'utilisation des engins sur chantier
- De vérifier l'état d'un engin et son adéquation aux opérations prévues en moins de 10 mn
- D'utiliser en sécurité les engins pour les opérations de bases sur chantier
- D'énumérer les points de mise en sécurité et d'entretien de l'engin en fin de poste en moins de 5mn

CONTENU (CONFORME À L'ANNEXE 2 DE LA RECOMMANDATION R482) :

THEORIE :

Connaissances générales

Technologie des engins de chantier

Les principaux types d'engins de chantier – Les catégories CACES®

Règles de circulation applicable aux engins de chantier

Risques liés à l'utilisation des engins de chantier

Exploitation des engins de chantier

Vérifications d'usage des engins de chantier

PRATIQUE :

Prise de poste et vérification

Conduite et manœuvres

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Conduite au moyen d'une télécommande (option)

Chargement / déchargement sur porte-engins (option pour les catégories B à F)

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat CACES® en cas de réussite aux examens.



- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Tests CACES® engins de chantiers (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R482 de la CNAM) ou équivalent.

- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme. Partie théorique : Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard. Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz

Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire en fin de formation

Partie pratique : Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire. Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

ENCADREMENT - FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

→ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.)

→ Examineurs certifiés testeurs CACES® par Bureau Veritas Certification

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique et/ou par des organismes extérieurs.

3jours soit 21heures (8h30 - 12h00) – (13h00 - 16h30) - CACES

DATES ET LIEUX DES SESSIONS : formation en direct chez le client ou en centre de formation.